



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABVD - 22.11.2019

Numéro de publication: SB02-0000014376

Canton: VD

Entité de publication:

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut,
Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Commandement de payer K + Studio Design SA

Débiteurs:

K + Studio Design SA
CHE-101.330.110
Rue de l'Eglise catholique 8
1820 Montreux

Créanciers:

CONFEDERATION SUISSE
3003 Berne

Représentant:

ADMINISTRATION FEDERALE DES CONTRIBUTIONS
Schwarztorstrasse 50
3003 Berne

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

9240404 du: 03.07.2019

Créances:

CHF 21'379.97 4.0 % depuis 01.03.2018

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

TVA provisoire (Art. 86 LTVA) pour la période allant du
01.07.2017 au 31.12.2017, Décompte 2ème semestre 2017

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt
jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester
tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer
des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit

(former opposition) auprès du point de contact dans les dix
jours à compter de la notification du commandement de
payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le mon-
tant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi
la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'ob-
tempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra
requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

NOTIFICATION

Le débiteur se soustrayant obstinément à la notification,
cette dernière intervient par publication conf. à l'art. 66 al. 4
ch. 2 LP.

Le commandement de payer est notifié à K + STUDIO DESI-
GN SA, ce 22 novembre 2019, par la présente publication

Point de contact:

Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut
Rue de la Madeleine 39
1800 Vevey